

PRISME

Agriculture et Agroalimentaire, une affaire d'experts

31

DÉCEMBRE 2020

DÉCRYPTAGE : les faits marquants de l'actualité commentés par nos experts

P. 2



BIO : La croissance du bio ralentit et c'est normal !

GOOGLE : Récolter des données pour les analyser et les vendre : Google va-t-il répliquer sa stratégie au monde agricole ?

LAIT VIANDE VÉGÉTAUX : Comment un burger peut-il être végétal, mais pas un lait ?

MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES : Hausse des prix des matières premières agricoles : Décryptage.

BIOCARBURANTS : La filière automobile allemande promeut l'essor des carburants synthétiques.

UE-MERCOSUR

P. 7



L'ACCORD UE-MERCOSUR : QUEL IMPACT SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN DE LA VIANDE BOVINE ?

Le Mercosur est un marché commun mis en œuvre début 1995, sur le modèle de la CEE, mais pas (encore) un marché unique. Il concerne aujourd'hui le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Le Venezuela, qui en était membre de 2012 à 2016, en est aujourd'hui exclu pour des raisons politiques, et la Bolivie est en phase d'adhésion. Il s'agit d'un bloc de 265 millions d'habitants, avec deux poids lourds : le Brésil (79 % de la population et 75 % du PIB) et l'Argentine (18 % de la population et 21 % du PIB).

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

<https://etudes-economiques.credit-agricole.com> ▶ Rubrique Secteur ▶ Agriculture et Agroalimentaire



Décryptage

Bio

La croissance du bio ralentit et c'est normal !

La croissance du marché du bio depuis 10 ans semble montrer des signes de fléchissement au second semestre 2020, alors que lors du premier confinement, une forte hausse de la consommation avait été observée. Conséquence de la crise du coronavirus ou simple ralentissement mécanique ? Les explications sont diverses mais ne sont pas forcément un signal inquiétant.

► COMMENTAIRE

En 2020, le premier confinement a profité au bio avec une hausse spectaculaire des ventes à son début (+ 63 % la première semaine selon Nielsen vs 40 % pour le conventionnel). Pour certains, il s'agissait alors d'un mouvement du consommateur vers plus de « sain » dans un contexte sanitaire trouble, qui renforcerait durablement la dynamique du bio. Pour d'autres, il était question d'un report d'achat quand les références conventionnelles n'étaient plus disponibles au sein des linéaires. Les éléments de marché disponibles depuis montrent quant à eux un net fléchissement de la croissance du bio au troisième trimestre : selon Nielsen, mi-juin, le bio a même affiché une croissance nulle, alors que celle du conventionnel était légèrement positive. Début octobre, la croissance du bio est de 5 % sur un an, un niveau identique à celle du conventionnel. Si le ralentissement de la croissance du bio a commencé en 2016, mais alors sur des niveaux encore supérieurs à 10 %, c'est la première fois que le coup de frein est aussi marqué. Plusieurs explications à ce ralentissement peuvent être mises en avant.



Tout d'abord, avec le développement massif de l'offre, le bio a d'abord pu conquérir les linéaires avant de se banaliser progressivement dans l'esprit du consommateur. La progression annuelle de références bio a d'ailleurs également fléchi en 2020 : de 30 % en octobre 2019 à 17 % pour le même mois en 2020. Un moindre développement de l'offre pourrait donc être une première explication et l'effet serait donc principalement mécanique : plus la taille du marché augmente, plus il est difficile de soutenir une croissance à deux chiffres.

Une seconde explication serait tout simplement celle du pouvoir d'achat, avec des foyers plus attentifs à leurs dépenses dans le contexte actuel. Il s'agit d'un élément clef de l'équation alors que seulement 5 % des consommateurs déclaraient être prêts à dépenser plus pour du bio selon un sondage Opinionway présenté dans le cadre des assises de l'agriculture biologique en novembre 2019. On peut d'ailleurs dire que, d'une certaine manière, le marché du bio va connaître la première crise économique de son histoire, alors qu'il n'en était qu'à ses balbutiements et représentait un marché de « convaincu » lors de la crise financière de 2007-2010.

Par ailleurs, ce ralentissement de la croissance du bio peut être mis en parallèle avec un autre phénomène : pour une partie des consommateurs, le bio ne suffit plus ! Les consommateurs, et notamment les plus informés, qui sont également les plus sensibles au bio, veulent que leur alimentation soit durable, dans toutes ses dimensions : moins d'emballages, un impact carbone réduit, un partage de la valeur plus favorable à l'agriculteur... En cela, le bio ne serait plus considéré comme une preuve de transparence suffisante.

L'essor du bio est donc l'un des phénomènes récents les plus marquants au sein de la grande distribution. Son ralentissement n'est donc pas anormal après un presque quadruplement du marché en une décennie (de 3,1 Mds € en 2009 à 11,9 Mds € en 2019). Le bio a conquis les Français dont la consommation annuelle moyenne par habitant est devenue supérieure (178 €) à celle de nos voisins d'Outre Rhin (144 €).

Premier signe d'un désamour ou marché mature avec 5 % du chiffre d'affaires alimentaire de la grande distribution ? L'avenir seul nous le dira.

Google

Récolter des données pour les analyser et les vendre : Google va-t-il répliquer sa stratégie au monde agricole ?



L'événement est passé relativement inaperçu mi-octobre quand une filiale d'Alphabet (maison mère de Google) a dévoilé son projet Mineral, un robot d'analyse aux champs pour maximiser la productivité et préconiser des traitements ciblés. Une nouvelle manière pour la firme d'appliquer sa stratégie d'exploitation des données ou une contribution à une production plus durable ?

► COMMENTAIRE

- Ce ne sont pas des lunettes de réalité augmentée ou une voiture autonome qui ont été dévoilées par Alphabet, la maison mère de Google au travers de sa filiale X, en octobre, mais un robot agricole, dénommé Mineral. En fait de robot, le but de Mineral n'est pas de réaliser des tâches agricoles (semis, désherbage, etc.) mais de recueillir des données aux champs pour ensuite les exploiter.
- Ainsi, Mineral a déjà circulé au sein de plusieurs types de cultures (fruits, céréales) aux États-Unis pour collecter des images à l'aide de ses caméras, mais également recueillir des indices de végétation à l'appui de ses capteurs. En parallèle, le projet Mineral récupère des informations externes sur les conditions météorologiques, les sols, etc. afin de parvenir à l'image la plus complète possible du végétal et de l'environnement dans lequel il pousse. L'ensemble des données recueillies est ensuite passé au crible d'algorithmes de *machine learning* pour modéliser la croissance des plantes et aboutir à une cartographie des champs et de ce qu'il y pousse. La démarche de Mineral n'a, sur le fond, rien de révolutionnaire : les entreprises de l'agtech, françaises ou étrangères, ont fait ce postulat depuis plusieurs années et travaillent sur des démarches similaires.
- Toutefois, la différence réside dans l'intégration complète au sein du projet de la captation des données et de leur exploitation, là où le plus souvent les acteurs de l'agtech se focalisent soit sur les capteurs, soit sur les outils d'aide à la décision. Une partition qui tend à la création d'une myriade de solutions plus ou moins interopérables entre elles, générant de la complexité qui freine leur diffusion et leur utilisation. Google pourrait ainsi réussir le pari de la simplification, pari remporté via son activité de moteur de recherche, il y a bien longtemps, face à Yahoo par exemple.
- Le second élément de différenciation réside dans les moyens financiers et techniques dont Alphabet dispose par rapport aux autres acteurs de ce domaine. Ces moyens lui permettront de couvrir très vite de nombreux types de cultures, de manière efficace. S'il n'a pas été le premier à franchir la ligne de départ, Mineral pourrait donc très vite rattraper son retard, voire accumuler une certaine avance.
- Enfin, si le but affiché par Mineral est d'aider les agriculteurs à optimiser leurs cultures en limitant l'usage des intrants et en restaurant la fertilité des sols, on peut difficilement croire que l'initiative soit purement philanthropique. Si la firme va au bout de la démarche, il s'agira bien de recueillir des données agricoles pour ensuite les analyser et vendre leur exploitation en touchant à un des besoins vitaux de l'humain : se nourrir. De quoi donner du grain à moudre aux autorités de régulation, tant européennes qu'américaines, de plus en plus soucieuses de l'hégémonie des GAFAM.



Lait viande végétal

Comment un burger peut-il être végétal, mais pas un lait ?

Un lait ne peut être d'origine végétale, mais en revanche, une saucisse ou même un steak peuvent ne contenir aucune particule d'origine animale. Ainsi en ont décidé les députés européens par un vote, le 23 octobre dernier. Décryptage.

COMMENTAIRE

Les mots ont un sens précis, et leur commune compréhension par tous est un puissant vecteur de civilisation. Les structures officielles ne manquent pas, composées de gens compétents et rigoureux, pour veiller à leur bon usage. Pour autant, personne n'est propriétaire d'un mot, avec faculté absolue et définitive d'interdire à d'autres d'en user autrement. La preuve par un vote du Parlement européen en date du 23 octobre dernier, appelé à se prononcer sur le droit d'appeler « lait » un liquide qui ne provient pas d'une sécrétion mammaire, et « steak » une substance qui n'est pas de la viande.

Or, en même temps qu'ils mettaient le holà à l'extension aux produits d'origine végétale des termes caractéristiques des produits laitiers tels que « crème, beurre, fromage, yoghourt », les eurodéputés acceptaient néanmoins que des appellations telles que « steak, hamburger, saucisse, escalope » puissent s'appliquer à des produits à base exclusivement végétale. À première vue, cela semble incohérent et il est légitime de se demander pourquoi de telles options, apparemment contradictoires.

L'initiative de demander que des termes soient totalement écartés pour qualifier des produits ne comportant aucune origine animale est venue du Copa-Cogeca, fédération européenne des principaux syndicats d'agriculteurs. Soutenue par la Commission de l'Agriculture du Parlement de Bruxelles, elle vise à protéger le consommateur de toute information trompeuse quant à la dénomination d'un produit supposé d'origine animale, mais qui en réalité ne contient rien qui provienne d'une « partie comestible » d'un animal.

Or, s'il est clair pour tout le monde que le mot « viande » ne saurait être utilisé pour qualifier un produit végétal, la question prête à confusion dès lors qu'on parle de la manière d'accommoder cette viande : et la différence fondamentale que soulève le vote des quelque 650 députés européens, issus de 27 pays aux traditions culinaires diverses, c'est que les mots n'ont pas le même sens d'un pays à l'autre ou d'un député à l'autre ! Ainsi, on a pu soulever que, de longue date dans les pays de tradition anglo-saxonne, on parle de « mushroom steak » (steak de champignon), cuisiné avec des chapeaux de champignons

de couche de grosse taille. Le steak ne serait donc pas forcément à base de viande... En ce qui concerne la saucisse ou le hamburger, ce serait plutôt le procédé de fabrication qui expliquerait son nom : un hachis introduit dans un boyau pour l'une, une « préparation » entre deux tranches de pain rond pour l'autre. Cela reste discutable, car tant le hachis que la préparation du burger, à l'origine, contenaient essentiellement de la viande. Mais aujourd'hui, la création culinaire bouleverse les codes, et le célèbre chef étoilé Jean-François Piège a donné ses lettres de noblesse à la saucisse végétale, dans l'un de ses restaurants.

En réalité, les élus européens sont partagés entre deux revendications, l'autre provenant des associations qui promeuvent une alimentation résolument végétarienne, jugée plus vertueuse sur les plans climatique et diététique. Leur argument principal est que le consommateur veut pouvoir, au contraire, continuer de déguster des recettes traditionnelles tout en s'abstenant de viande. On peut comprendre qu'il soit plus facile de préserver les dénominations laitières, puisque celles-ci ne relèvent pas exactement d'une préparation culinaire intégrant le produit de base - le lait -, mais d'un traitement de celui-ci... Quant à la « tradition », il faut souligner que si les termes « lait de soja », « lait d'avoine », « fromage au tofu » ou « de pois » sont désormais bannis, le lait de coco, le fromage de tête ou la crème de marrons bénéficient en revanche d'une ancienneté de dénomination et restent autorisés.



Enfin, cette tolérance d'audience européenne accordée aux steaks, burgers, saucisses, escalopes et autres filets n'interdit aucun aménagement spécifique aux pays-membres : dès lors qu'un pays estime nécessaire de réserver aux produits carnés une appellation de ce type sur son territoire, les fabricants de produits végétaux devront s'y conformer dans leur dénomination et leur présentation. En France, on attend les décrets d'application de la Loi du 10 juin 2020 relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires, qui pourraient faire réapparaître des restrictions à cette liberté des mots.

Matières premières agricoles

Hausse des prix des matières premières agricoles : Décryptage

La flambée actuelle des prix des matières premières agricoles est-il le seul fait de la crise sanitaire mondiale ? Probablement, car bon nombre de pays cherchent à assurer la sécurité alimentaire pour leurs concitoyens en constituant des stocks stratégiques massifs. Mais est-ce la seule raison ? N'y a-t-il pas d'autres facteurs qui amplifieraient ce phénomène de hausse ?

▶ COMMENTAIRE

- Il ne fait plus aucun doute que la crise de la Covid-19 a comme conséquence principale l'augmentation significative des échanges internationaux, en particulier sur les matières premières agricoles de base indispensables à l'alimentation humaine. Ce fut le cas dès le premier confinement en mars dernier, où les prix du blé tendre par exemple ont fortement décroché par effet « sympathie » avec la chute du prix du pétrole. Mais seulement dix jours après cette chute vertigineuse, les cours concernant le blé tendre sont repartis à la hausse conditionnée par le retour massif des acheteurs des principaux pays importateurs comme l'Égypte, le Japon, la Chine, les pays du Proche et Moyen-Orient et les pays de l'Afrique. Certains ont même modifié leurs règles commerciales pour assurer leur capacité à avoir suffisamment de stocks de matières agricoles de base si la crise sanitaire était amenée à jouer la troisième mi-temps. De ce fait les cours du blé tendre n'ont cessé d'augmenter depuis le mois de mars dernier. Mais à cela, on pourrait rajouter d'autres facteurs, qui alimentent aussi cette tendance haussière des cours de l'ensemble des matières premières agricoles : soja, maïs, orge, sucre... On peut citer le climat et ses effets négatifs sur l'évolution du cycle végétatif des principales cultures. Le phénomène climatique la Niña, qui s'explique par le refroidissement des eaux du Pacifique, et qui a comme conséquence une sécheresse sur la zone Amérique Centrale et du Sud mais aussi un excès de précipitations dans la zone Asie – Australie, contribue à revoir à la baisse le potentiel de production de blé tendre en Argentine. D'autres productions comme la canne à sucre et le soja au Brésil seraient impactées, les prévisionnistes révisant à la baisse le niveau de leurs productions depuis plusieurs semaines. La sécheresse en Russie a également fortement perturbé les semis et levés du blé tendre pour la future récolte de 2021.
- Nous pourrions rajouter le pouvoir du rapport de l'USDA (Département de l'Agriculture du gouvernement des États-Unis) qui, depuis le mois de septembre 2020 et à chaque sortie mensuelle, revoit fortement à la baisse le poids des stocks du soja, maïs, blé tendre chez les principaux pays exportateurs. Dès le lendemain de la sortie du « dit » rapport, les opérateurs sur les marchés prennent des positions qui alimentent l'inquiétude et donc la hausse des cours. Toujours en provenance des États-Unis, l'élection américaine et la cacophonie autour des résultats ont eu un impact sur l'évolution haussière des cours.
- L'appétit chinois est une autre explication de cette flambée des prix : à croire que la crise sanitaire pour la Chine est de l'histoire ancienne maintenant et que l'économie est repartie à plein régime au regard des volumes de matières premières agricoles importés depuis cet été. Toutes les productions sont concernées (soja, maïs, blé...) et le niveau d'importation devrait atteindre un record. On parle de plus de 10 millions de tonnes de blé tendre importés alors qu'en général la Chine n'en achète qu'environ 6 millions de tonnes.
- La perspective de l'arrivée prochaine de vaccins contre la Covid-19 a eu comme effet immédiat sur les marchés financiers et par ricochet sur les marchés des matières premières agricoles, une hausse des cours, rendant les opérateurs optimistes sur la prochaine reprise économique.
- Cette liste de facteurs influençant l'évolution des prix actuellement n'est certainement pas complète. Mais la particularité de cette année est sans conteste la conjonction de l'ensemble de ces facteurs qui agissent tous dans le même laps de temps ce qui amplifie le principe de la volatilité des prix. Elle est difficile à appréhender tant ces facteurs sont de plus en plus nombreux... et que la crise sanitaire n'est pour le moment pas terminée. À suivre.



Biocarburants

La filière automobile allemande promeut l'essor des carburants synthétiques

La puissante association automobile allemande (VDA) a déclaré que le secteur pouvait atteindre la «neutralité carbone» conformément à l'accord de Paris sur le climat en utilisant des carburants synthétiques, plutôt que des biocarburants traditionnels dans les futurs modèles à moteur à combustion. Le VDA propose que les carburants synthétiques produits à partir d'électricité renouvelable soient l'option par défaut pour les véhicules thermiques dans les décennies à venir, plutôt que le biodiesel où l'Allemagne est actuellement l'un des plus gros producteurs européens, principalement à base de colza et de déchets.

► COMMENTAIRE

- Depuis quelque temps, des responsables de l'industrie allemande vantent régulièrement les mérites des "e-fuels", des carburants liquides synthétiques qui peuvent être consommés dans les moteurs thermiques traditionnels, instillant l'idée qu'ils sont appelés à constituer une alternative crédible à l'avenir de l'automobile entièrement électrique.
- Les e-fuels sont générés exclusivement avec des énergies renouvelables. En simplifiant, l'hydrogène est produit à l'aide d'électricité renouvelable, puis combiné avec du dioxyde de carbone provenant d'émissions industrielles ou de l'air, pour synthétiser différents types d'hydrocarbures à partir de méthane sans émission nette de gaz à effet de serre. On désigne sous les termes « Power-to-X », « Power-to-Liquids » et « Power-to-gas », cette conversion énergétique de l'électricité en carburants.



- Contrairement aux agrocarburants dits de première génération, les e-fuels ne sont pas en concurrence avec les denrées alimentaires. Outre leur quasi neutralité carbone, ils présentent aussi l'avantage d'être en tous points équivalents aux carburants d'origine fossile, pouvant être consommés dans les véhicules classiques sans restriction à leur incorporation et distribués dans les stations à essence existantes.
- Dans l'instant, la production de ces carburants synthétiques demeure quasi inexistante compte tenu d'un processus complexe 7 à 8 fois plus coûteux que celui des carburants conventionnels dans le cadre des expérimentations menées. Cependant, l'expansion à grande échelle des énergies renouvelables en Europe rapproche possiblement l'horizon de rendre ses technologies à finalité de stockage économiquement accessibles concomitamment à un renchérissement graduel de la taxe carbone. C'est sur quoi parient notamment les constructeurs Porsche et Audi qui ont investi directement dans des outils pilotes.
- La filière automobile allemande a longtemps ignoré les technologies des véhicules hybrides et électriques, alors même que leurs concurrents japonais et coréens investissaient massivement dans ces technologies de rupture avec le lancement, dès 1997, de la Toyota Prius. Sous la contrainte du scandale du Dieseltgate, ils ont consenti à investir massivement pour la conversion de leur gamme de véhicules à l'électrique, bouleversant leur chaîne de valeur. L'avènement des carburants synthétiques sur un plan économique constituerait une formidable opportunité de pérenniser tout l'écosystème automobile actuel menacé aujourd'hui, y compris les infrastructures de distribution existantes.
- De cela, on retiendra aussi que la filière automobile allemande ne concilie plus son avenir avec celui des agrocarburants, assombrissant davantage les perspectives de ces derniers, après que l'Union Européenne ait modifié leur trajectoire avec la réduction de leurs taux d'incorporation à horizon 2030.



L'ACCORD UE-MERCOSUR : QUEL IMPACT SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN DE LA VIANDE BOVINE ?



Le Mercosur est un marché commun mis en œuvre début 1995, sur le modèle de la CEE, mais pas (encore) un marché unique. Il concerne aujourd'hui le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Le Venezuela, qui en était membre de 2012 à 2016, en est aujourd'hui exclu pour des raisons politiques, et la Bolivie est en phase d'adhésion. Il s'agit d'un bloc de 265 millions d'habitants, avec deux poids lourds : le Brésil (79 % de la population et 75 % du PIB) et l'Argentine (18 % de la population et 21 % du PIB).

Côté européen, les principaux produits sensibles sont les viandes bovine, porcine et de volaille, les produits laitiers, le sucre et l'éthanol, le riz, le miel et le maïs doux

La particularité de ce marché commun du cône Sud est d'être une des zones émergentes parmi les plus protectionnistes au monde et qui a signé très peu d'accords de libre-échange, sauf avec ses voisins latino-américains. En dehors du continent sud-américain, le Mercosur n'a ainsi que quelques accords avec l'Inde, Israël et la SACU (Afrique Australe). Pour l'UE, il s'agit donc de bénéficier d'un accès privilégié à un marché émergent auquel peu de concurrents auront accès... même si ces quatre pays traversent actuellement une profonde crise économique et monétaire.

La dissymétrie avec l'UE, même réduite à 27, est considérable, avec un PIB européen sept fois supérieur à celui du Mercosur. En 2017, l'UE était très nettement excédentaire dans ses échanges avec le Mercosur en biens industriels (+ 27 Md €) et en services (+ 12 Md €) tandis que le Mercosur était excédentaire pour les produits agricoles et alimentaires (+ 20 Md €), l'énergie et les minerais (+ 4 Md €). Cela marque d'emblée les intérêts respectifs des deux parties.

Le projet d'accord entre l'UE et le Mercosur, négocié depuis 1999 et rendu public le 29 juin 2019, prévoit la libéralisation de 92 % des importations en provenance du Mercosur en 10 ans (et 91% des importations du Mercosur en provenance de l'UE). La libéralisation (annulation des droits de douane) sera totale pour les produits industriels importés en UE, mais concernera aussi 82 % des importations européennes de produits agricoles et agroalimentaires.

Les produits sensibles sont le plus souvent partiellement libéralisés à travers l'ouverture de contingents à droit réduit ou nul. Côté européen, les principaux produits sensibles sont les viandes bovine, porcine et de volaille, les produits laitiers, le sucre et l'éthanol, le riz, le miel et le maïs doux. Les Mercosuriens ont classé pour leur part les produits laitiers et les vins dans les produits agricoles sensibles.

Comme pour le CETA (Accord UE-Canada) en 2017, le Premier Ministre français a nommé une Commission indépendante d'évaluation du projet d'accord, sous la présidence de Stefan Ambec¹. Le rapport a été rendu public mi-septembre 2020. Il s'agissait d'analyser les dispositions pouvant avoir un impact sur le développement durable (dans toutes ses dimensions), sur les émissions de GES et la biodiversité, sur la capacité des États à réguler dans les domaines sanitaires et environnementaux, et bien évidemment de formuler des recommandations.

Nous avons choisi de focaliser cet article sur les viandes bovines. C'est un secteur particulièrement emblématique des enjeux économiques, sanitaires, environnementaux et du bien-être animal. En effet, les modes d'élevage de bovins viande pratiqués notamment au Brésil, mais aussi en Argentine et au Paraguay sont accusés de contribuer fortement à la déforestation, davantage encore que des cultures comme la canne à sucre ou le soja.

I La viande bovine dans l'Accord

La disposition la plus importante est l'ouverture progressive en 6 ans de deux contingents tarifaires : 54 450 téc (tonnes équivalent carcasse) de viandes réfrigérées et 44 550 téc de viandes congelées, avec un droit de 7,5 %². Il est aussi prévu la suppression immédiate du droit de 20 % pour les exportations du Mercosur au sein du contingent Hilton Beef. Enfin, les droits de douane européens seront annulés en 4 ans

pour les préparations de viandes cuites (16,6 % actuellement) et en 10 ans pour les autres préparations et les bovins vivants hors reproducteurs (par exemple, les broutards).

Or le Mercosur fournit d'ores et déjà entre 75 et 80 % des importations de viandes bovines européennes. Ces importations sont stabilisées autour de 300 à 330 ktéc depuis 2011.

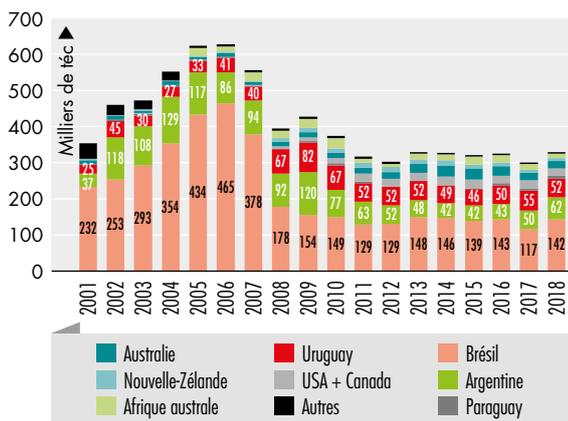
Le Mercosur fournit d'ores et déjà entre 75 et 80 % des importations de viandes bovines européennes

¹ Cette Commission indépendante comptait 9 membres, outre Stefan Ambec (Toulouse School of Economics), Jean-Luc Angot (CGAEEER), Philippe Chotteau (Idele), Olivier Dabène (Institut de sciences politiques de Paris), Hervé Guyomard (INRAE), Sébastien Jean (CEPII), Yann Laurans (IDDRI), Yves Nouvel (Univ. Pantheon-Assas), Hélène Ollivier (Paris School of economics).

² Au lieu de 12,8 % + 3,034 €/kg pour les découpes réfrigérées (équivalent à 44 % ad valorem) et 12,8 % + 3,041 €/kg pour les découpes congelées comme aujourd'hui.

La viande bovine est importée du Mercosur sous 3 formes en UE

Importations de viande bovine par l'UE-28



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat.

La viande bovine est importée du Mercosur sous 3 formes en UE : des muscles désossés réfrigérés (*chilled* : sous vide, à température légèrement négative), des découpes congelées et des préparations cuites. Ce sont surtout les achats de découpes réfrigérées qui ont augmenté ces dernières années.

Les importations en UE : surtout des découpes d'ailoyau

Les importations de découpes se font préférentiellement au sein de contingents tarifaires. Ainsi le **contingent GATT de viande bovine congelée** principalement utilisé permet d'exporter environ 55 kt de viandes congelées *in natura*, avec un droit de 20 %.

Le contingent **Hilton Beef** est réparti par pays et il concerne essentiellement des découpes réfrigérées : 29,5 kt produit (1 t produit = 1,3 téc) par an pour l'Argentine, 10 kt pour le Brésil, 6,3 kt pour l'Uruguay et 1 kt pour le Paraguay. Il impose des cahiers des charges précis pour les types de bovins, portant sur l'âge, le sexe, la conformation de la carcasse et le type d'alimentation privilégiant la finition à l'herbe.

Le Brésil est le principal bénéficiaire du **contingent GATT-congelé**, expédiant en moyenne 58 ktéc de découpes congelées dans ce cadre sur la période 2014-2017. Les quatre pays du Mercosur ont expédié sur la même période en moyenne 48 ktéc par an sous **contingent Hilton Beef**. Au sein du **contingent Panel Hormone**, Argentine et Uruguay ont expédié ensemble environ 19 ktéc/an de découpes réfrigérées.

Au-delà de ces contingents, les importations européennes de découpes à droit NPF des pays du Mercosur se sont élevées, en moyenne sur la période 2014-2017, à environ 44 ktéc sous forme réfrigérée et 12 ktéc sous forme congelée, surtout depuis le Brésil.

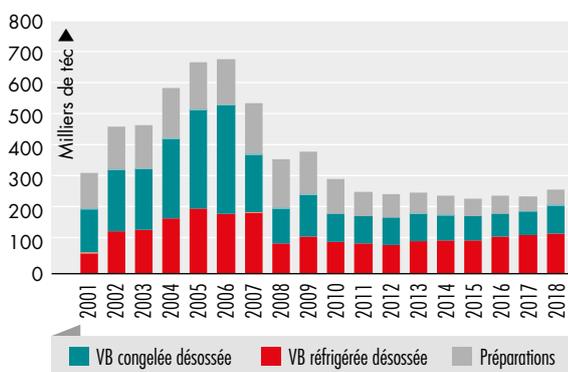
Tous ces muscles exportés *in natura* sur le marché européen sont presque exclusivement des découpes d'ailoyaux : filet, faux-filet, cœur de rumsteak, entrecôtes sur 6 côtes. Ces découpes d'ailoyau représentent environ 20 % du poids des jeunes bovins produits dans le Mercosur pour l'exportation.

Selon les Douanes, les prix moyens à l'arrivée en UE des viandes réfrigérées importées d'Argentine étaient de 11,1 €/kg sur la période 2014-2018, et de 8,41 €/kg pour celles importées du Brésil. Si on ajoute à ces prix les droits de douane européens (d'environ 2,2 €/kg pour les découpes argentines sous contingent Hilton ou environ 4,3 €/kg pour des découpes brésiliennes expédiées NPF), on arrive à un prix de gros entre 12 et 13 €/kg.

Le prix de gros de l'ailoyau de JB allemand reconstitué à partir des cotations de Hambourg des muscles était en moyenne de 16,4 €/kg. Autrement dit, les prix à l'importation des viandes découpées du Mercosur se calent sur la concurrence en UE, et restent bien supérieurs aux valorisations sur d'autres marchés (intérieurs du Mercosur ou sur pays tiers).

Tous ces muscles exportés *in natura* sur le marché européen sont presque exclusivement des découpes d'ailoyaux

Évolution des formes de viandes bovines exportées par le Mercosur vers l'UE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après MDIC et Trademap.

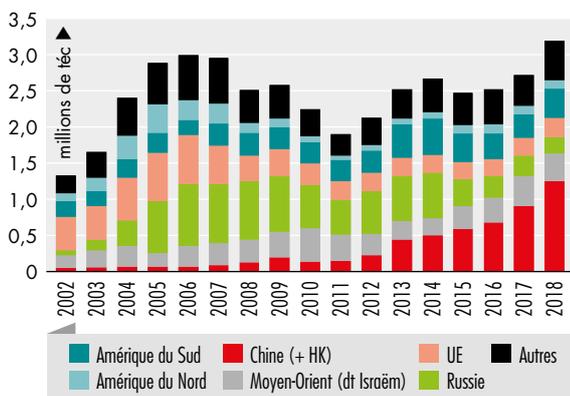
Enfin, un contingent plus récent a été ouvert suite au règlement du **Panel Hormone** à l'OMC contre l'interdiction de l'usage des hormones de croissance dans l'UE. Jusqu'en 2019, les 6 pays parties prenantes de la plainte à l'OMC pouvaient indistinctement exporter de la viande bovine à droit nul, pour un volume total ne dépassant pas 45 kt produit (58,5 ktéc).

La place de l'UE dans ces exportations a chuté sur la dernière décennie, principalement au profit de la Chine

I L'attrait toujours fort du marché européen pour les exportateurs mercosurien

Les exportations totales de viandes bovines des 4 pays du Mercosur ont fortement rebondi depuis 2015. Elles ont atteint 3,7 Mtéc en 2019, un record absolu. Dans ce contexte, la place de l'UE dans ces exportations a chuté sur la dernière décennie, principalement au profit de la Chine.

Exportations de viande bovine du Brésil, de l'Argentine, de l'Uruguay et du Paraguay

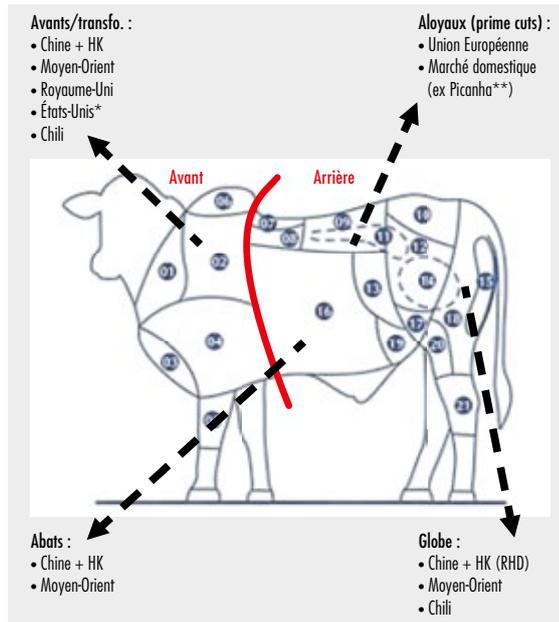


Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après TradeMap.

Cependant, l'UE achète toujours près de la moitié (44 %) des exportations de découpes réfrigérées des pays du Mercosur, de loin les mieux valorisées. Les exportateurs du Mercosur, principalement 3 Global Players ayant leurs sièges au Brésil (JBS, Marfrig et Minerva) ont une stratégie de diversification de leur portefeuille de clients à travers le monde afin de pallier aux fermetures sanitaires et politiques, cherchant à chaque fois le marché le plus valorisant pour tel ou tel type de muscle. En valeur, l'UE représente ainsi entre 16 et 17 % de la valeur des exportations mercosuriennes de viande bovine. Nous avons schématisé les destinations privilégiées pour une carcasse typique de jeune bovin brésilien de type zébu.

Il existe une synergie entre la demande européenne et la demande asiatique

Importateurs et types de viande exportée par le Brésil



*Les États-Unis ont ouvert leur marché aux viandes in natura seulement en février 2020, les exportations de viande transformée sont déjà importantes.

**Aiguillette de rumsteck.

Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après divers.

Si l'expansion de la demande chinoise est actuellement le moteur de la croissance de la production de viande bovine du Mercosur, la demande européenne supplémentaire d'aloiaux serait également une puissante motivation à produire plus : il existe une synergie entre la demande européenne pour des pièces d'aloiaux et la demande asiatique qui porte davantage sur des avants, des globes et des abats.

I Quelle évaluation de l'impact économique ?

Nous avons pris en compte des événements d'ores et déjà programmés, comme le Brexit et la future répartition du contingent Panel Hormone au profit des États-Unis aux dépens de l'Argentine et de l'Uruguay. Les dynamiques des marchés de la viande bovine sont celles des perspectives OCDE-FAO à l'horizon 2028 et pour l'UE des prévisions 2030 publiées par la Commission Européenne.

Sous une hypothèse de substitution (le nouveau contingent réfrigéré se substituerait aux importations à droits pleins), les importations de **viandes réfrigérées** du Mercosur passeraient de 108 à 127 ktéc à l'issue de la mise en œuvre de l'Accord, d'abord au profit du Brésil (+ 12 ktéc), puis de l'Argentine (+ 6 ktéc) et du Paraguay (+ 1 ktéc).

Dans l'autre **hypothèse, d'additionnalité** des nouveaux contingents aux exportations à droits NPF, les importations de **viandes réfrigérées** du Mercosur passeraient de 108 à 164 ktéc, au profit du Brésil (+ 32 ktéc), de l'Argentine (+ 21 ktéc) et du Paraguay (+ 3 ktéc).



Si les aloyaux ne représentent que moins de 20 % des carcasses, ils rapportent plus du tiers de la valeur des carcasses sur le marché européen

Pour les **viandes congelées**, cet Accord ferait passer les importations de découpes congelées du Mercosur de 72 à 104 ktéc, au profit du Brésil (+ 15 ktéc), de l'Argentine (+ 13 ktéc), du Paraguay (+ 2 ktéc) et de l'Uruguay (+2 ktéc).

Les flux de **préparations cuites** seront favorisés par l'annulation du droit de 16,6 %. Mais ceux-ci étaient surtout destinés au Royaume-Uni (*corned-beef*). À l'issue de l'Accord, ces flux vers l'UE-27 pourraient passer de 20 ktéc en 2014-2017 à 23 voire 30 ktéc. Il s'agirait alors surtout de viandes cuites congelées directement réchauffables au micro-ondes.

En résumé, l'Accord provoquerait une **hausse des importations de viandes bovines du Mercosur de 54 à 98 ktéc en 10 ans**.

Pour les **seuls aloyaux** (découpes réfrigérées et congelées), la part de marché des importations du Mercosur est actuellement estimée à 12 %. Avec cet Accord, et en prenant en compte les évolutions de la production et de la consommation à l'horizon 2030, **cette part de marché passerait à 21 % ou 24 % selon les hypothèses retenues, voire à 36 % ou 39 % en ne considérant que les seuls aloyaux de bovins de races à viande**.

De telles parts de marché renforcent les risques de baisse de prix sur le marché européen, du fait du différentiel persistant et important entre les prix de marché dans le Mercosur et dans l'UE, écart qui s'approfondit en cas de dévaluations du Real ou du Peso vis-à-vis de l'Euro, très fréquentes... Or si les aloyaux ne représentent que moins de 20 % des carcasses, ils rapportent plus du tiers de la valeur des carcasses sur le marché européen.

Il est bien prévu dans l'Accord une clause de sauvegarde bilatérale concernant les produits sensibles pour éviter les effets trop brutaux de baisses de prix. Cependant, il faudra pouvoir démontrer que la baisse de prix est effectivement liée aux importations supplémentaires et qu'au moins 50 % des producteurs européens subissent « un préjudice sérieux » suite à la hausse des importations. Le premier critère est aujourd'hui impossible à déterminer en absence d'observatoire du marché européen pour les aloyaux. Et pour le deuxième critère, cela risque d'être encore plus compliqué : la plupart des producteurs de viande bovine de l'UE-27 sont des détenteurs de vaches laitières (les deux tiers des vaches européennes sont laitières), pour qui le coproduit viande ne dépasse pas 10 à 20 % de leur chiffre d'affaires.

I Les risques sanitaires de cet Accord

Dans le Mercosur, le naissage est le plus souvent très extensif, mais l'engraissement final au grain en centres de grande capacité (de type *feed lots*) gagne du terrain, au Brésil mais aussi en Argentine et au Paraguay, notamment pour rajeunir et alourdir les bovins destinés à l'exportation.

Or, neuf promoteurs de croissance antibiotiques sont autorisés dans l'alimentation animale au Brésil alors que l'UE les a interdits depuis le 1^{er} janvier 2006. De même, l'usage de protéines animales transformées est une pratique légale dans les *feed lots* mercosuriens (interdit en UE). En matière de bien-être animal, qui est l'une des préoccupations majeures de l'UE, les textes en vigueur dans le Mercosur (sauf en Uruguay) sont beaucoup moins exigeants que les règles européennes, notamment en ce qui concerne la densité, le logement, les surfaces disponibles, le transport et l'abattage.

L'UE et les pays du Mercosur ont des approches différentes en matière d'évaluation et de gestion du risque sanitaire. L'UE applique le principe de précaution dans les domaines de l'alimentation et de la santé et prend davantage en considération les préférences collectives et les attentes sociétales (pour ce qui concerne par exemple les biotechnologies, la protection animale...) que d'autres régions du monde, dont le Mercosur.

L'UE interdit l'importation de viandes issues d'animaux traités avec des stilbènes, des thyrostatiques, des substances à effet œstrogène, des hormones naturelles et des bêta-agonistes. Les viandes bovines importées en provenance de pays tiers doivent donc être issues d'une filière garantie et tracée. En outre les bovins doivent être abattus dans des abattoirs agréés par l'UE et dans le respect des prescriptions d'hygiène européennes.

À part les cahiers des charges des bovins pour le contingent Hilton Beef, ce sont actuellement les seules normes européennes qui s'appliquent à des modes de production en pays tiers. La traçabilité des bovins dont la viande est destinée au marché européen ne semble déjà pas assurée partout. Au Brésil, elle se fait à travers le SISBOV, qui n'est obligatoire que pour la dernière exploitation détentriche et non pas les précédentes phases d'élevage. En outre, de nombreuses déficiences ont été relevées par les audits européens récents notamment en matière de contrôle et de certification des filières "sans hormones" au Brésil et au Paraguay. Les audits de l'USDA (États-Unis) ont également mis en évidence des lacunes concernant les contrôles et la formation du personnel en abattoir au Brésil.

L'Accord en tant que tel ne modifie pas les dispositions sanitaires entre l'UE et les pays du Mercosur mais peut augmenter les risques si les flux en provenance du Mercosur et la production du Mercosur s'accroissent effectivement suite à l'ouverture du marché européen. Par ailleurs, cet Accord représente une occasion manquée d'introduire des exigences liées aux modes de production, dans un triple objectif de garantie de la santé publique, de respect des préoccupations des consommateurs européens et de loyauté du commerce.



La traçabilité des bovins dont la viande est destinée au marché européen ne semble déjà pas assurée partout

I Quel impact sur la biodiversité ?

La première cause de perte de biodiversité dans le monde est le changement d'usage des sols, principalement du fait de l'extension de l'agriculture (pâtures et cultures) au détriment des forêts, savanes, zones humides... La déforestation dans les pays du Mercosur concerne l'Amazonie et le Pantanal au Brésil, mais aussi la conversion des savanes arborées du Cerrado (Brésil), du *Gran Chaco* et d'autres biomes similaires en Argentine et au Paraguay.

L'élevage bovin naisseur est le principal instrument de la colonisation de ces espaces naturels. Les dispositions légales existent le plus souvent, notamment en Argentine et au Brésil, pour protéger ces espaces. Mais l'expérience de la décennie écoulée montre que la pression de la demande internationale de viande est un puissant moteur de cette colonisation, surtout quand les pouvoirs publics n'y opposent pas de très

ferme volonté, a fortiori quand ils l'encouragent comme le Gouvernement Bolsonaro.

En postulant une croissance de la productivité de la production bovine au rythme actuel, l'équivalent en surface de la production associée à d'éventuelles exportations supplémentaires générées par l'Accord représenterait entre 3,6 millions d'ha (hypothèse de subsidiarité) et 5,9 millions d'ha (hypothèse d'additionnalité). Même si on ne retient qu'une surface théorique de 20 % (correspondant aux seuls aloyaux des bovins ainsi élevés), l'Accord stimulerait encore une déforestation équivalente entre 0,72 et 1,18 million d'ha, c'est-à-dire augmenterait de 5 à 8 % le rythme de déforestation annuellement constaté durant chacune des 6 années de mise en œuvre de l'Accord !

L'élevage bovin naisseur est le principal instrument de la colonisation de ces espaces naturels

I En conclusion, une analyse des risques de l'Accord UE-Mercosur

Les évaluations d'impact *ex ante* des accords de libéralisation commerciale restent des exercices délicats. Il s'agit en général bien davantage de mettre en exergue les risques et les opportunités. L'illustration dans cet article concerne la filière viande bovine et les impacts en termes de risques économiques et sanitaires côté européen, et d'atteinte à la biodiversité des deux côtés de l'Atlantique.

Sous le titre général « une occasion manquée », la Commission

Ambec a ainsi formulé 11 recommandations pour réviser cet Accord et préparer de futurs accords de « nouvelle génération ». Elles concernent notamment les méthodes d'évaluation *ex ante* et le suivi *ex post* des impacts, la clarification du principe de précaution, la promotion de l'Accord de Paris sur le Climat au titre de clause essentielle, l'inclusion des modes de production dans les contingents ouverts ou encore les nouvelles disciplines environnementales à inclure dans ce type d'accord bilatéral.





PRISME - 31

L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire - Décembre 2020

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

▮ <https://etudes-economiques.credit-agricole.com> ▶ Rubrique Secteur
▶ Agriculture et Agroalimentaire



CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.